



Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE

04 91 42 18 55 06 76 58 63 47

jacques.mille2@wanadoo.fr http://www.siaes.com



PROMOTION DE GRADE : HORS CLASSE DES PROFESSEURS CERTIFIES 2010

Quelques mots sur le barème Hors Classe...

Le S.I.A.E.S. a participé ces dernières années, avec les autres syndicats siégeant en CAPA, à l'élaboration du barème d'accès à la Hors Classe des professeurs Certifiés, en concertation avec les services du Rectorat. Cette concertation (le « dialogue social » cher à nos gouvernants) a montré ses limites quand il est apparu à tous que le Recteur était décidé à imposer SON barème, en particulier pour les points attribués sur le fondement de l'avis du chef d'établissement et du corps d'Inspection (avec un maximum de 90 points).

L'objectif avoué est d'accorder un poids important au « mérite » dans un barème global où l'ancienneté reste néanmoins un élément déterminant. A preuve le fait que depuis ce nouveau barème 99 % des promus sont au 11^{ème} échelon, laissant de bien minces espoirs à toutes celles et ceux se trouvant à des échelons inférieurs ! C'est donc le « mérite » au sein du 11^{ème} échelon qui fait la différence.

Le S.I.A.E.S. estime normal que l'ancienneté soit prise en compte, mais il ne récusé pas pour autant le « mérite », car le travail de chacun doit être reconnu à sa valeur. Cela à l'expresse condition que le mérite soit apprécié sur des critères objectifs et indiscutables, ce qui est loin d'être le cas jusqu'ici, quels que soient les efforts faits par le Rectorat pour conseiller en ce sens chefs d'établissement et IPR.

Trop d'avis restent ainsi sujets à caution et à discussion pour beaucoup, et particulièrement pour celles et ceux qui, susceptibles d'être promus, ne le sont pas par suite d'un avis qui les pénalise lourdement (moins 20 points) et sur lequel un doute peut être émis. Non pas un doute de surestimation de soi-même, toujours possible, mais un doute objectif quand il y a par exemple changement d'avis d'une année à l'autre, sans motif évident. Ainsi pour des avis passés de Très Favorable en 2009 à Favorable en 2010, ou de Favorable en 2009 à Sans Opposition en 2010, privant ainsi d'une promotion prévisible tel ou tel collègue, tout près de la barre l'an dernier et 20 points derrière cette année ! Si une « explication » peut être assez facilement obtenue du côté des chefs d'établissement, que l'on a « sous la main », la chose est plus délicate lorsqu'il s'agit d'un avis « Inspection »... alors qu'aucune inspection n'a eu lieu entre temps ! Et on est naturellement fondé à s'interroger sur les raisons objectives ayant pu motiver cette modification à la baisse, comme on pourrait aussi le faire pour une hausse ... il est vrai plus facilement acceptée ou jugée normale ! On est donc encore loin d'une appréciation satisfaisante et juste du « mérite », et il convient d'être très vigilant sur les avis formulés.

Le S.I.A.E.S. demande à ce titre une transparence totale, avec la possibilité, comme pour la notation administrative, de « réclamation » avant la décision finale du Recteur, ce qui suppose de revoir tout le calendrier des opérations.

Nous conseillons à tous les professeurs concernés par cette situation « régressive » de saisir par écrit l'inspection pour signaler le fait et en demander les raisons, et porter réclamation le cas échéant.

N'hésitez pas également à nous contacter pour prendre conseil.

Un Groupe de Travail s'est réuni au Rectorat le 17 Novembre 2009 pour faire le bilan de la campagne 2008-2009 et discuter du barème 2009-2010. Comme lors de chaque CAPA et Groupe de Travail, **les commissaires paritaires du SIAES sont intervenus pour dénoncer l'arbitraire dans certains établissements et certains avis formulés ainsi que les injustices dont sont victimes certains collègues** (voir « Courrier du SIAES » n° 41, 42 et 43 sur www.siaes.com).

L'administration a réalisé des simulations permettant de comparer les effets de ses propositions de modification du barème et de celles des organisations syndicales, dont celles du SIAES. L'administration envisageait d'accentuer plus encore la part du « mérite » en calquant le barème de la hors classe des Certifiés sur celui des Agrégés.

Le SIAES s'est vivement opposé à toute nouvelle augmentation des points attribués au titre du « mérite » au détriment de l'ancienneté. En effet, les simulations réalisées par l'administration démontraient bien qu'une nouvelle augmentation de la proportion de points attribués au titre du "mérite" aurait des conséquences importantes et hypothèquerait plus encore toute perspective d'accès à la hors classe pour de très nombreux collègues.

Le SIAES était, et reste, opposé à la prise en compte de façon aussi prépondérante des points Recteur basés sur les avis des IPR et des chefs d'établissement.

Un second groupe de travail devait être convoqué pour arrêter le barème 2009-2010. Mais **les autres organisations syndicales ont refusé d'y participer, au motif d'attendre les résultats d'hypothétiques "conclusions sur les discussions nationales sur les carrières".** De ce fait, la proposition du SIAES visant à améliorer le barème (voir nos revendications), proposition dont l'administration avait retenu le principe, n'a pu être examinée. L'administration a donc, "grâce" à cette attitude de refus, maintenu le barème de l'an dernier, sans amélioration pour les personnels.

Entre temps aucune revalorisation générale indiciaire n'a été annoncée et, pire, le contingent de promus diminue de 24 en passant de 385 en 2009 (7,28 % des candidats) à 361 cette année (7,04 % des candidats).

Chacun peut désormais apprécier...

Les Commissaires Paritaires Académiques Certifiés du S.I.A.E.S. - SIES / CAT sont à votre disposition. N'hésitez pas à contacter, pour plus de détails, par téléphone, mail ou courrier :

- Jean-Baptiste VERNEUIL ☎ 04 91 34 89 28 📠 06 80 13 44 28 ✉ jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr
- Fabienne CANONGE ☎ 04 42 30 56 91 ✉ fabienne.canonge@siaes.com
- Jean Paul GARCIN ☎ + Fax : 04 42 02 66 77 ✉ jean-paul.garcin2@wanadoo.fr
- Françoise PHAURE ☎ 04 91 40 68 08 ✉ phaurefra@numericable.fr
- Délégué au Rectorat tous corps : Jacques MILLE ☎ 04 91 42 18 55 📠 06 76 58 63 47 ✉ jacques.mille2@wanadoo.fr